

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

[petrdupaysdarles@ville-arles.fr](mailto:petrdupaysdarles@ville-arles.fr)

Liste des pièces adressées le 21/10/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

### CONSEIL SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2021

2021-037 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SMED 13

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
16	1	3	8	A L'UNANIMITE

#### Présents

ACCM : Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Roland PORTELA (suppléant) ;

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Max GILLES, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN ;

#### Absents excusés

ACCM : Madame Laurie PONS, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Lucien LIMOUSIN,

TPA : Monsieur Yves PICARDA, Madame Corinne CHABAUD ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX ;

#### Procurations

Madame Laurie PONS à Madame Marie-Rose LEXCELLENT ; Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Michel PECOUT ; Monsieur Lucien LIMOUSIN à Monsieur Roland PORTELA.

#### ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



## CONSEIL SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2021

2021.037 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ETABLIE ENTRE LE SMED 13 ET LE PETR DU PAYS D'ARLES

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
16	1	3	8	A L'UNANIMITE

### **Présents**

ACCM : Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Patrick de Carolis, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Roland PORTELA (suppléant) ;

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Max GILLES, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN ;

### **Absents excusés**

ACCM : Madame Laurie PONS, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Lucien LIMOUSIN,

TPA : Monsieur Yves PICARDA, Madame Corinne CHABAUD ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX ;

### **Procurations**

Madame Laurie PONS à Madame Marie-Rose LEXCELLENT ; Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Michel PECOUT ; Monsieur Lucien LIMOUSIN à Monsieur Roland PORTELA.

o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o

Rapporteur : Madame Marie-Rose LEXCELLENT

### Résumé :

Le SMED 13 et PETR agissent en faveur de la transition énergétique au travers d'un certain nombre d'actions (économies d'énergie, développement des énergies renouvelables, mobilité douce...) sur leurs territoires.

A ce titre, ils interviennent conjointement dans un projet porté par la par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour assister les communes du Pays d'Arles dans la rénovation énergétique de leurs écoles primaires et maternelles.

Afin de mutualiser plus largement leurs compétences et expertises, les deux structures souhaitent mettre en place un partenariat afin de formaliser leur coopération, déjà initiée au travers de quelques démarches communes, dans les domaines de la transition énergétique et écologique.

**Vu** la délibération 2021.011 portant transfert au PETR du Pays d'Arles de la compétence

élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial ;

**Vu** la délibération 2021.012 validant le lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Arles ;

**Vu** la délibération 2021.028 portant adoption d'une convention de partenariat entre le SMED 13 et le PETR du Pays d'Arles.

### Contexte

Par délibération du conseil syndical du 20 juillet, le PETR du Pays d'Arles s'est engagé dans la signature d'une convention de partenariat avec le SMED 13 visant à répondre conjointement à un appel à projet national porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour assister les communes du Pays d'Arles dans la rénovation énergétique de leurs écoles primaires et maternelles.

La candidature a été retenue par la FNCCR, le projet devra être réalisé dans les deux ans à compter du 23 septembre 2021. Les premiers échanges techniques ont été engagés sur la partie technique afin d'identifier les cinq établissements scolaires qui feront l'objet d'un audit énergétique. Parallèlement, les actions de sensibilisations en lien avec les travaux qui pourront être effectués sur l'école sont en cours de co-construction en association entre le PETR et le CPIE Rhône Pays d'Arles.

Cette première initiative est le point de départ d'un partenariat que les deux structures, le SMED13 et le PETR du Pays d'Arles souhaitent renforcer et élargir.

En effet, SMED 13 et PETR agissent en faveur de la transition énergétique au travers d'un certain nombre d'actions (économies d'énergie, développement des énergies renouvelables, mobilité douce...) sur leurs territoires. Afin de mutualiser leurs compétences et expertises, les deux structures souhaitent mettre en place un partenariat afin de formaliser leur coopération, déjà initiée au travers de quelques démarches communes, dans les domaines de la transition énergétique et écologique.

L'objectif est de travailler sur les points suivants :

- un accompagnement des collectivités, habitants et entreprises dans la prise en compte des enjeux de la transition écologique et énergétique ;
- un accompagnement des collectivités dans leur opération de réhabilitation énergétique et de constructions performantes ;
- une sensibilisation et un accompagnement des collectivités à l'intégration d'enjeux spécifiques à l'autoconsommation ;
- une identification des potentiels de production et de consommation d'hydrogène au niveau des territoires concernés ;
- une optimisation des réseaux énergétiques existants ;
- le développement des énergies renouvelables.

La convention (non financière) pourra évoluer afin de clarifier les champs d'actions des deux structures sur les sujets de la transition énergétique et écologique.

La première action de ce partenariat a été le dépôt commun d'une candidature à un appel à projets proposé par la FNCCR pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires communaux.

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir,

- 1 - APPROUVER** les termes de la convention de partenariat ci-jointe ;
- 2 - AUTORISER** le Président à signer la convention de partenariat entre le PETR du Pays d'Arles et le SMED 13.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président

